

Lettre envoyée aux parlementaires fédéraux le 21 juin 1993 à l'occasion de la parution de la brochure "Berne bafoue nos droits", présentée à la presse à Sonceboz le 21 juin 1993 dans le cadre de la 29ème Fête de la jeunesse jurassienne (26 juin 1993 à Tavannes). Cette lettre a également été envoyée en allemand.

Madame, Monsieur,

Vous savez qu'une Conférence internationale sur les droits de l'Homme se tient actuellement à Vienne. La Suisse y est représentée. Face à la communauté internationale, elle s'est parée, sans gêne aucune, de tous les atours de sa «vertueuse démocratie». Cette image n'est malheureusement qu'un trompe-l'oeil.

Certes, notre pays n'est pas une de ces sinistres dictatures dans lesquelles même l'intégrité personnelle, physique et morale, de chaque individu est soumise à l'arbitraire de l'Etat. Il demeure que régulièrement, notre pays est montré du doigt par les organismes internationaux de contrôle des droits de l'Homme et plusieurs fois déjà, il a été condamné par la Cour européenne des droits de l'Homme de Strasbourg. Ainsi, par exemple, Amnesty International a dénoncé à maintes reprises les viols de certains droits de l'Homme perpétrés en Suisse : tabassage dans un commissariat de police, mise au secret sans protection juridique, non reconnaissance de l'objection de conscience... ! En la matière, la Suisse n'est donc pas meilleure que les autres pays. A notre grand regret, nous devons confirmer ce triste bilan : les libertés fondamentales ne sont pas garanties dans le Jura méridional !

En effet, scandaleusement, les Jurassiens sont constamment brimés dans l'exercice de leurs droits fondamentaux d'expression et de réunion. Il s'agit de surcroît d'une politique délibérée des pouvoirs bernois. Nous pensons que cela est grave et que les atteintes subies méritent qu'on y prenne garde. Par la présente, nous aimerions vous rendre attentifs à cette situation. L'indifférence et le silence des autorités suisses — consentantes ? — qui furent de règle jusqu'à présent n'ont que trop duré. Vous vous en rendrez compte rapidement à la lecture de la brochure «Berne bafoue nos droits !» que nous avons l'avantage de vous remettre en annexe. Celle-ci dénonce expressément les violations systématiques des libertés fondamentales d'expression et de réunion dont la jeunesse jurassienne fait les frais. Elle s'articule de la manière suivante.

Nous avons jugé nécessaire, tout d'abord, dans une petite introduction aux droits fondamentaux tels que garantis par la Constitution fédérale et la jurisprudence du Tribunal fédéral, de présenter le droit fédéral en vigueur; cela vous aidera à mesurer toute l'importance de ce que nous dénonçons. Ensuite, nous montrons, à l'aide de plusieurs cas de demandes de salles, que dans le Sud du Jura, la jeunesse jurassienne est régulièrement entravée dans sa liberté d'expression et de réunion: les villages de Tramelan et de Tavannes sont à cet égard tristement exemplaires. Sans peine, on constate que l'Etat de Berne pratique une véritable politique d'oppression à l'encontre des Jurassiens.

Nous devons impérativement attirer votre attention sur la situation qui prévaut à Tavannes. La jeunesse jurassienne qui désire simplement organiser une soirée récréative se heurte depuis bientôt cinq ans aux autorités de ce village qui lui refusent avec l'aide des autorités cantonales bernoises une salle communale. Même le Tribunal fédéral qui a condamné vertement le Conseil municipal tavannois et le Conseil exécutif bernois n'a pas fait céder les édiles politiques locales probernoises. C'est en se résignant et en s'assurant de garanties disproportionnées qu'elles ont finalement loué leur salle communale pour le 26 juin prochain. Une fête de la jeunesse jurassienne devrait donc pouvoir avoir lieu. Cependant, le maire du village, faisant état de différentes menaces — les mouvements probernois ont d'ores et déjà annoncé qu'ils agiraient —, a laissé entendre qu'elle pourrait être interdite. Ce serait de sa part un nouvel abus. Nous espérons quant à nous que tout se déroulera comme prévu et dans le calme.

Nous osons croire que toutes les autorités sauront désormais prendre leur responsabilité et dénonceront unanimement, de vive voix, les entraves aux libertés de réunion et d'expression dont sont victimes les Jurassiens du Sud du Jura.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments distingués.

Groupe Béliér